

## Règlement de consultation

Marché public de fournitures et services  
N° 2021-002.

-

MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE  
DE 3 VEHICULES FRIGORIFIQUES  
NEUFS OU D'OCCASION  
2021-2025

*Marché public en procédure adaptée*

*En application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016  
relatif aux marchés publics*

Date limite de remise des offres : **Jeudi 8 avril 2021 à 12 heures**

*La Communauté de communes du Grand Châteaudun, représentée par Monsieur Fabien VERDIER, Président, agissant en cette qualité en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 est dénommé ci- après comme « pouvoir adjudicateur ».*  
*Compte tenu de sa compétence intercommunale en matière d'assistance aux aînés et aux personnes à mobilité réduite ayant besoin d'un service de portage des repas à leur domicile, le pouvoir adjudicateur a décidé de lancer une consultation pour remplacer un des véhicules destinés à ce service public par la location de trois véhicules frigorifiques neufs ou d'occasion.*

## **1.Objet du marché – Dispositions générales**

### **1.1 Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la location longue durée et maintenance de 3 véhicules frigorifiques neufs ou d'occasion, hors énergie pour le service du portage de repas à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

La cuisine centrale de Châteaudun assure la gestion du service communautaire de portage de repas à domicile.

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance pour une durée de 4 ans maximum de trois véhicules frigorifiques neufs ou d'occasion (essence, diesel ou électrique) pour la livraison des repas à domicile sur le territoire communautaire.

**Lieu de livraison :** commune de Châteaudun, Lanneray, St Denis les Ponts, Jallans, la Chapelle du Noyer et autres communes du territoire communautaire le cas échéant.

### **1.2 Mode de passation :**

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché est passé par procédure adaptée. Le marché n'est pas alloti.

Le marché fixera la nature et le prix forfaitaire des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à des négociations.

Nomenclature CPV principale : 34144700-5 Véhicule utilitaire

CPV : 34144000-8 –véhicule automobile à usage spécifique

### **1.3 Durée du marché**

Le marché sera notifié dès que possible. Les véhicules devront être livrés et vérifiés pour une mise en service effective obligatoire le **10 mai 2021 pour assurer la continuité du service**. L'exécution du présent marché et ses services associés **prendront effet à la date de réception des 3 véhicules conformes au cahier des charges**.

**Le marché est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois soit 4 ans au maximum** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, au moins 3 mois avant l'échéance bisannuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il pourra être résilié à tout moment par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun en cas d'inexécution ou mauvaise exécution des clauses du marché et par dérogation au CCAG suivant la clause de sauvegarde.

### **1.4 Division en lots**

Sans objet

### 1.5 Quantités

Le marché de location et maintenance porte sur 3 véhicules frigorifiques adaptés au portage des repas au domicile des usagers inscrits sur trois circuits.

A titre indicatif :

L'entretien des véhicules est basé sur un fonctionnement de :

Véhicule 1 - Circuit 1 : de 800 à 1150 Kms mensuel – 10 400 Kms en 2020

Véhicule 2 - Circuit 2 : de 300 à 600 Kms mensuel – 6 700 Kms en 2020

Véhicule 3- Circuit 3 : de 180 à 300 Kms mensuel – 5 300 Kms en 2020

Soit un fonctionnement annuel de **22 400 Kms**.

**Il est demandé la mise en place d'une compensation kilométrique entre l'ensemble du parc de véhicules ainsi qu'une compensation annuelle kilométrique dans le cas où le forfait mensuel ne serait pas atteint.**

**Offre de base : Location et maintenance de 3 véhicules neufs.**

Les candidats **doivent répondre impérativement à l'offre de base (véhicules neufs, essence/diesel) et à la variante obligatoire (véhicules d'occasion, essence/diesel)**. Les candidats devront se conformer au Cahier des Clauses Particulières.

### 1.6 Variante obligatoire et facultatives

**a.) Variante obligatoire – Location -maintenance de véhicules d'occasion (essence ou diesel ) de moins de 6 ans**

**b.) Variante facultative – Location-maintenance de véhicules à énergie électrique (neufs ou d'occasion)** selon prescriptions techniques du CCP

**c.) Variante facultative – proposition par le candidat d'une composition de 3 véhicules neufs ou d'occasion de type essence ou diesel ou électrique**

Les candidats **n'ont pas l'obligation** de répondre aux variantes facultatives.

Chacune des offres (base ou variantes) sera analysée indépendamment. De ce fait, un acte d'engagement sera rédigé par le candidat pour chaque offre.

### 1.7 Groupement

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, la transformation en groupement solidaire pourra être exigée par l'Acheteur.

## 2. Dossier de consultation

### 2.1 Dossier de consultation remis au candidat

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) y compris le montant de location-maintenance de véhicules d'occasion (variante obligatoire) et le montant des franchises en matière d'assurance.

Le montant des variantes facultatives de la location maintenance de véhicules à énergie électrique et de proposition d'une composition de 3 véhicules seront renseignés.

- Le ou les actes d'engagement suivant l'offre de base et les variantes
- DC1 : Lettre de candidature \*
- DC2 : Déclaration du candidat individuel ou groupement \*
- DC4 : Déclaration de sous-traitance\*

\*imprimé disponible sur le site : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

## **2.2 Conditions de présentation des plis (candidatures et offres)**

Les candidats produisent un dossier complet rédigé en langue française adressé à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes du Grand Châteaudun**  
**Pôle population**  
2 route de Blois  
28200 CHATEAUDUN

### **2.2.1 Modalités de transmission des plis**

Les candidats devront faire le choix du mode de transmission selon les indications suivantes :

- **Sous format électronique.**

Les candidats sont invités à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique sur le site : [www.amf28.org/ccgrandchateaudun](http://www.amf28.org/ccgrandchateaudun) .

Les réponses devront impérativement être transmises avant la date et l'heure indiquée.

Afin d'éviter toute surcharge du réseau de transmission, compte tenu de la quantité et de l'importance des fichiers informatiques, il est recommandé de transmettre l'offre dans les heures précédant l'heure de clôture de la consultation afin d'éviter tout retard.

Les offres qui seraient réceptionnées après la date et l'heure limites ne seront pas retenues.

### **2.2.2 Date limite de transmission des offres :**

**La date limite de remise des plis est le jeudi 8 avril 2021 à 12h00,  
délai de rigueur**

## **2.3 Pièces à produire par le candidat**

### **2.3.1 Déclarations et justificatifs à produire dans la candidature**

Le candidat devra produire les documents suivants :

- Le DC 1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants)
- Le DC 2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- Le DC 4 (déclaration de sous-traitance) le cas échéant

Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

### 2.3.2 Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire en français les documents suivants :

- **Le ou les actes d'engagement** dûment rempli(s), daté(s) par la personne habilitée à engager la société.  
Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer le ou les actes d'engagement.

- **Le relevé d'identité bancaire.**

#### **Pour apprécier la valeur Prix – Coût des prestations :**

- **Le bordereau de prix forfaitaires détaillé dûment daté et signé** par la personne habilitée à engager la société conformément à l'offre de base et aux variantes. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
- Le prix annuel de la location-maintenance des véhicules neufs -offre de base- hors énergie (essence ou diesel)
- Le prix annuel de la location-maintenance des véhicules d'occasion – variante obligatoire- hors énergie (essence ou diesel)
- Le prix annuel de la location- maintenance des véhicules à énergie électrique y compris la batterie -variante facultative.
- Le prix annuel mensuel de la location-maintenance de la composition de véhicules hors énergie –variante facultative.
- Le coût des indemnités de restitution anticipée des véhicules par l'indication d'une formule de calcul ou toute méthode permettant de le connaître avant la date d'échéance prévue (date du 10 mai 2022 donnée à titre indicatif pour permettre le calcul)
- Le descriptif exhaustif du type d'assurance proposé, notamment les détails, les exclusions et le ou les montants des franchises/véhicule.
- Le montant de la compensation (et indication de la formule de calcul)

#### **Pour apprécier la valeur technique :**

- **Le mémoire technique** permettant d'apprécier la valeur technique et contenant obligatoirement les éléments suivants :
- La date de mise en circulation du ou des véhicules destinés à la location selon offre de base et variantes facultatives et son kilométrage. Le candidat prendra en compte que le véhicule devra avoir moins de 6 ans à la date de livraison du véhicule.
- Une note technique avec vues en plan et en profil des véhicules avec indication des cotes principales, illustrations ou photos, description détaillée de véhicules porteurs ainsi que l'équipement entier (cellule et groupe froid)

- Une attestation de conformité CE des matériels et rapport de contrôle technique en cours de validité lorsque la réglementation le prévoit.
- Fiche technique des véhicules où figurent les émissions de Co2g/Km
- Fiche technique où figure la consommation en énergie au litre par 100 Kms ou au Kilowatt par heure.

### **Pour répondre aux caractéristiques relatifs au SAV :**

- Une note de présentation du SAV (localisation, moyens humains et matériels, délais d'intervention suivant les demandes du cahier des charges, liste du réseau de concessionnaires/garagistes proposés par le titulaire pour l'exécution des prestations de maintenance le cas échéant
- Un plan d'entretien préconisé par le constructeur.

## **2.4 Délai de validité des offres**

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres

## **2.5 Modification de détail au dossier de consultation**

La Communauté de communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **3. Critères de sélection des offres**

### **3.1 Sélection des candidatures**

La sélection des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants :

- Capacité économique et financière du candidat :
  - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
  - Une preuve d'assurance pour les risques professionnels.
- Capacité technique du candidat :
  - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

### **3.2 Jugement des offres**

Seuls les plis reçus dans les conditions prévues à l'article 2.2 (conditions de présentation des plis) seront examinés. A l'ouverture des offres, la personne responsable du marché élimine les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités techniques, professionnelles et financières paraissent insuffisantes.

Les documents contenus dans l'offre doivent permettre le choix des candidats, pour lequel les critères de jugements suivants de l'offre économiquement la plus avantageuse seront entendus par ordre d'importance décroissant :

Libellé	%
<b>1.COUT MENSUEL DES PRESTATIONS</b> Avec assurances obligatoires incluses	<b>/60</b>
Ce critère sera évalué en fonction des sous critères suivants :	
1.1 Prix de la location-maintenance des véhicules : Prenant en considération le coût de 2 sinistres avec franchise par an pour le parc de véhicule (donné à titre indicatif pour le calcul) Note 1.1 = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée) x 50	/50
1.2 Analyse des indemnités de restitution anticipée des véhicules (date au 10 mai 2022 donnée à titre indicatif pour le calcul : Note 1.2 = (coût des indemnités les plus basses/coût des indemnités de l'offre jugée) x 10	/10

Libellé	%
<b>2.VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>/25</b>
Ce critère sera évalué en fonction du contenu du mémoire technique et des documents joints à l'offre	
2.1 Caractéristiques techniques La note sera déterminée en tenant compte des éléments suivants : niveau des équipements à minima conformes au cahier des clauses techniques et équipements divers proposés...	/10
2.2 Emission de Co2g/Km - Ecoscore - La voiture avec le meilleur écoscore obtient le maximum de points, les autres offres se voient attribuer moins de points selon la formule : Nombre de points = (écoscore de l'offre jugée/écoscore du soumissionnaire avec le meilleur écoscore) x10 (fiche technique des véhicules où figurent les émissions de Co2g/Km à fournir)	/10
2.3 Coût d'utilisation - Consommation énergétique - Ce critère sera évalué au regard de la consommation en énergie des véhicules. Nombre de points = (consommation en énergie par L/100km ou par kw/h de l'offre la plus basse/consommation en énergie de l'offre jugée) x 5 (fiche technique justifiant de la consommation du véhicule)	/5

Libellé	%
<b>3. SAV ET ASSISTANCE TECHNIQUE (ST)</b> <b>ST= 3.1+3.2</b> La note sera évaluée selon les sous critères suivants : plages horaires et délai d'intervention du SAV, modalités de mises en œuvre dans le cadre de l'assistance technique...	<b>/15</b>

3.1 Délai et modalités d'intervention <b>en cas d'entretien</b> du véhicule : Véhicule de remplacement équivalent et +, délai d'entretien, modalités d'acheminement du véhicule au SAV	/5
3.2 Délai et modalités d'intervention <b>en cas de panne</b> ou d'incident mécanique, électronique ou autres : Modalités de prise en charge du véhicule en panne par le candidat (remorquage...) Véhicule de remplacement équivalent et +, délai de réparation, temps d'acheminement sur site du véhicule de remplacement pour assurer la continuité du service	/10
<b>PONDERATION TOTALE DES CRITERES D'ATTIBUTION :</b>	<b>/100</b>

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse suivant cette évaluation.

### 3.3 Demande de précisions complémentaires

La personne responsable du marché peut demander à des candidats de préciser certains points de leur offre.

### 3.4. Conditions de négociations.

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun se laisse la possibilité de négocier avec les trois candidats ayant présenté les offres les mieux-disantes (ou moins si le nombre des candidats est inférieur à 3) à l'issue de la première analyse technico-financière.

Le pouvoir adjudicateur adressera aux candidats une invitation à négocier qui indiquera les sujets de discussion ainsi que la date limite de réponse des éléments demandés. La négociation pourra avoir lieu oralement ou par écrit.

A l'issue de cette négociation, un nouvel acte d'engagement dit « après négociation » sera rédigé puis notifié au titulaire.

## 4. Attribution définitive

Le marché ne pourra être définitivement attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de l'information qu'il est retenu et s'il ne l'a pas fourni auparavant :

- la copie des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Ces pièces sont à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- les attestations d'assurance prévues au cahier des charges

## 5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre administratif ou technique nécessaire à l'étude du dossier de consultation et à l'élaboration de leurs offres, les candidats peuvent s'adresser à :

*Communauté de Communes du Grand Châteaudun*

*2 route de Blois- 28200 CHATEAUDUN*

*Téléphone : 02 37 44 98 94*

*Télécopie : 02 37 44 91 91*

*Courriel : [contact@grandchateaudun.fr](mailto:contact@grandchateaudun.fr)*



Toute question technique ou administrative posée par un candidat sera adressée par écrit et de préférence sur le site de dématérialisation [www.amf28.org/ccgrandchateaudun](http://www.amf28.org/ccgrandchateaudun) .

Une réponse écrite sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier de consultation des entreprises.

## **6. Délais et voies de recours**

Conformément aux articles L551-1, L521-1 du Code de la justice administrative, le juge administratif peut être saisi en référé pré-contractuel ou en référé suspension.

Le recours pour excès de pouvoir peut être demandé dans un délai de 2 mois suivant la notification ou la publicité de la décision administrative. Ce délai est prorogé pour une durée de 2 mois supplémentaires en cas de demande gracieuse d'annulation.

## **7. Règlement des litiges**

Si après discussion, aucune solution n'est trouvée à l'amiable, les différends et litiges se régleront auprès du Tribunal administratif d'Orléans compétent en la matière situé au 28, rue de la Bretonnerie - 45054 ORLEANS cedex 1

Tel : 02.38.77.59.13

Fax : 02.38.53.85.16

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)